

**Ministry of
Municipal Affairs
and Housing**

Office of the Minister
777 Bay Street, 17th Floor
Toronto ON M7A 2J3
Tel.: 416 585-7000

**Ministère des
Affaires municipales
et du Logement**

Bureau du ministre
777, rue Bay, 17^e étage
Toronto ON M7A 2J3
Tél. : 416 585-7000



Le 20 décembre 2019

Monsieur Les Gamble
Président du conseil d'administration
Conseil d'administration des services sociaux du district de Manitoulin-Sudbury
210, boulevard Mead
Espanola ON P5E 1R9

Monsieur le Président du conseil d'administration,

Hier, le ministre Hussen et moi-même avons annoncé des détails concernant les efforts de nos gouvernements en vue du lancement du prochain programme d'**Allocation d'aide au logement Canada-Ontario** dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement.

Ce programme très attendu versera une allocation de logement transférable directement à des milliers de ménages de l'Ontario. Nous anticipons que plus de 5 000 ménages recevront une aide au logement essentielle au cours de la première année du programme, ce qui inclut environ 1 500 ménages venant du Programme de prestations de logement transférables pour les ménages prioritaires de l'Ontario, destiné aux survivants de violence familiale et de traite de personnes.

D'ici 2027-2028, nous prévoyons que plus de 40 000 ménages recevront une aide financière et les dépenses totales du programme, de 1,46 milliard de dollars, seront partagées équitablement entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

Notre gouvernement comprend l'importance de logements abordables, adéquats et accessibles qui répondent aux besoins des collectivités et des populations diversifiées de l'Ontario. Malgré les défis budgétaires importants que connaît notre gouvernement, nous nous sommes engagés à continuer de faire des investissements cruciaux dans le logement et d'utiliser le financement fédéral par le biais de nouveaux investissements provinciaux.

Allocation d'aide au logement Canada-Ontario

J'ai le plaisir de vous fournir maintenant de plus amples renseignements sur l'Allocation d'aide au logement Canada-Ontario, qui sera versée dès avril 2020.

Comme vous le savez peut-être, notre gouvernement s'est engagé à concevoir et exécuter ce programme avec le gouvernement fédéral, et à en partager les coûts avec

lui. La province a depuis finalisé ses négociations avec le gouvernement fédéral et a reçu le financement et les approbations nécessaires pour mettre en œuvre le programme. Mon ministère ne ménage désormais pas ses efforts pour assurer le lancement du programme en avril 2020 et le versement des premiers paiements aux ménages dès le mois d'avril.

Comme nous vous l'avions indiqué en avril dernier, tous les ménages prestataires du Programme de prestations de logement transférables pour les ménages prioritaires de la province continueront de recevoir une assistance par le biais de l'Allocation d'aide au logement Canada-Ontario. Notre ministère assurera à ces ménages une transition fluide grâce au processus de renouvellement annuel.

Dans le souci de maximiser nos investissements existants et les processus mis en place pour des programmes similaires, ainsi que d'assurer la transférabilité des prestations dans l'ensemble de la province, le programme de l'Allocation d'aide au logement Canada-Ontario sera exécuté au niveau provincial. Le ministère des Finances déterminera l'admissibilité, calculera le montant de la prestation, versera directement les fonds aux ménages et gèrera le processus de renouvellement annuel. Des prestations transférables permettent aux prestataires de choisir où vivre et le logement qui leur convient le mieux, que ce soit sur le marché privé ou dans des logements communautaires.

Autres caractéristiques clés du programme :

- L'allocation sera versée aux ménages qui sont sur une liste d'attente pour obtenir un logement social ou qui ont le droit d'y être.
- La priorité sera donnée aux types de ménages vulnérables suivants : survivants de violence familiale et de traite de personnes, personnes sans abri ou à risque de le devenir, Autochtones, personnes âgées et personnes handicapées.
- La priorité sera également donnée aux ménages qui ne reçoivent plus d'assistance par suite de l'expiration d'ententes concernant le logement social, d'hypothèques et/ou de programmes fédéral-provincial d'aide au logement.
- Le calcul de la prestation se fondera sur la différence entre 80 % du loyer moyen du marché et 30 % du revenu mensuel (comme le calcul prévu par le Cadre pour les prestations de logement transférables de l'Ontario et le Programme de prestations de logement transférables pour les ménages prioritaires de l'Ontario).
- Le montant maximal de la prestation sera calculé séparément pour les prestataires de l'aide sociale afin d'éviter une réduction des montants de l'aide sociale.
- Les ménages pourront recevoir une aide pour le loyer du premier et du dernier mois, au besoin.
- Les montants de prestations mensuels pourront être rajustés en cours d'année dans certaines circonstances (p. ex., changement de composition du ménage, baisse de 20 % ou plus du revenu du ménage).

Étant donné que les gestionnaires de services représentent les organismes qui exécutent la plupart des programmes d'aide au logement et de prévention de l'itinérance, ils joueront un rôle vital au niveau local. Ils seront notamment chargés de

sélectionner les ménages admissibles au programme et de les aider à franchir les étapes du processus de demande.

Le programme débloquera les montants suivants pour aider les ménages approuvés dans la zone de service du Conseil d'administration des services sociaux du district de Manitoulin-Sudbury pendant les deux premiers exercices financiers :

- 2020-2021: **70 534 \$**
- 2021-2022: **92 420 \$**

Veillez noter que votre allocation de planification annuelle correspondra au financement additionnel mis à la disposition des nouveaux ménages approuvés dans votre zone de service, chaque exercice financier (c'est-à-dire, 70 534 \$ en 2020-2021, 21 886 \$ en 2021-2022). Les fonds destinés aux ménages déjà approuvés dans votre zone de service au cours des exercices précédents et qui demeurent admissibles aux paiements, seront gérés par la province (c'est-à-dire, 70 534 \$ en 2021-2022).

Les allocations de planification ont été établies en utilisant la même méthodologie de financement que celle utilisée pour la récente Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement, qui assure une bonne répartition géographique des fonds.

Afin de compenser les coûts d'administration, vous pouvez réclamer le remboursement des coûts d'administration, au taux de 250 \$ par ménage approuvé, jusqu'à concurrence de 5 % de votre allocation de planification annuelle.

Mon ministère versera les fonds du programme au ministère des Finances qui effectuera les paiements aux ménages. Les gestionnaires de service peuvent réclamer le remboursement des frais d'administration, ainsi que des montants payés au titre de l'aide au premier et dernier loyer, une fois par trimestre.

Les prochaines étapes

Des détails supplémentaires concernant l'Allocation Canada-Ontario pour le logement, y compris les lignes directrices et les formulaires de demande, seront communiqués à votre personnel dès la nouvelle année. Pour toute question immédiate, contactez Ravi Bhusia, chef, Unité de l'élaboration et de l'analyse des programmes, au 416 585-6526 ou à Ravi.Bhusia@ontario.ca.

Je suis heureux que notre gouvernement puisse continuer de soutenir le travail important que vous faites pour améliorer la situation du logement dans votre collectivité. Je me réjouis de poursuivre notre collaboration en vue du dernier investissement conjoint dans le cadre de l'Allocation d'aide au logement Canada-Ontario de la Stratégie nationale sur le logement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.



L'honorable Steve Clark
Le ministre des Affaires municipales et du Logement

c.c. M. Fern Dominelli, directeur général de l'administration, Conseil d'administration
des services sociaux du district de Manitoulin-Sudbury